



MOT DU MAIRE



RAPPORT FINANCIER 2019

Lors de de la séance du conseil du 1^{er} juin dernier, les états financiers de la municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 ont été déposés. En voici les éléments essentiels :

Le total des revenus se chiffre à 2 856 875 \$ soit 141 987 \$ de plus qu'en 2018. Les taxes foncières s'élèvent à 1 997 091 \$ et représentent 69,9 % des revenus pour une augmentation de 3 % comparativement à l'an passé.

Le coût lié aux dépenses de fonctionnement s'élève à 2 805 443 \$, soit 166 251 \$ de plus que l'année précédente. L'augmentation est principalement attribuable aux dépenses en Sécurité publique, hygiène du milieu (aqueduc, égout), loisir et culture et frais de financement.

L'année se termine avec un surplus de 49 176 \$ comparativement à 75 697 \$ en 2018. Le surplus non affecté est de 259 876 \$.

Les activités d'investissement totalisent la somme de 2 550 617 \$ répartie en majorité à l'équipement de voirie, au traitement des eaux usées, aux conduites d'eau potable et à l'entretien des routes.

Toutefois, ces investissements ont été financés

moyennant des emprunts totalisant 653 400 \$, des subventions représentant 1 617 351 \$ dont la somme de 1 164 492 \$ provient du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* et 452 859 \$ du *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)*.

Une somme de 167 025 \$ à financer, un montant de 30 178 \$ provenant du budget de fonctionnement et une appropriation du surplus de 85 587 \$ complètent le financement total des investissements.

La dette à long terme se chiffre à 2 911 811 \$, soit une augmentation de 478 172 \$ sur l'année 2018, représente 101,9 % des revenus et 1 % de la richesse foncière imposable de la municipalité. Le service de la dette pour sa part a représenté 16,4 % des dépenses totales pour une légère augmentation de 1 % avec l'année 2018.

La municipalité a su profiter en 2019 d'avantages concurrentiels qui la distinguent des autres municipalités par son taux de taxe intéressant et un positionnement géographique régional attirant pour les nouvelles familles ainsi que pour les investisseurs. Le nombre des permis pour les nouvelles constructions et en rénovation était à la hausse pour une troisième année consécutive.

Le rapport financier de la firme comptable Aubé, Anctil, Pichette et Associés, a également été déposé en séance du conseil du 1^{er} juin. Il est possible de le consulter sur le site internet de la municipalité par le biais d'une visio-

conférence car en raison de la pandémie, la séance du conseil s'est déroulée sans public, à huis clos.

Je profite de l'occasion afin d'exprimer mes remerciements au personnel administratif et des travaux publics qui sont toutes et tous dévoués au service de la population. Jour après jour ces personnes déploient leurs compétences au profit de chacun des membres de notre communauté Ébouloise.

Les membres du conseil municipal bénéficient également d'un engagement soutenu de la part de Madame Linda Gauthier, directrice générale et de Monsieur Grégoire Bouchard, directeur des travaux publics dans leurs différentes tâches, qu'elles soient courantes ou exceptionnelles qui surviennent en cours d'année.

Pour terminer, je voudrais souligner l'apport souvent oublié des bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour les jeunes ou moins jeunes dans les diverses organisations sociales et communautaires.

CÔTE À GODIN

Depuis avril 2019, je suis intervenu à plusieurs reprises par différents moyens de communications au sujet du dossier de la côte à Godin. Sans refaire la nomenclature des événements, voici une mise à jour du développement.

D'abord, les membres du conseil municipal, tout comme moi, sommes solidaires des inquiétudes vécues par les utilisateurs réguliers de la côte à Godin et de la population en général dans ce dossier.

Suite page 2

Dans ce numéro :

Rapport financier 2019	1
Suivi côte à Godin	2
Camp Le Manoir—Camp de jour	3
Rétrospective COVID-19	3
Informations diverses	4

MOT DU MAIRE (SUITE)

L'endroit où l'événement s'est produit est situé en zone de mouvement de sol. L'ampleur des travaux dans ces circonstances nous est apparue complexe et coûteuse avant même de connaître les résultats des études géologiques et les coûts prévisionnels. Cela nous a amené, dès le départ, à communiquer et échanger avec les autorités décisionnelles concernant le sinistre dans la côte à Godin.

Lors d'événements similaires à celui survenu au printemps 2019, une municipalité peut bénéficier d'une aide financière de la Sécurité civile en respectant certains critères d'admissibilité. Fort de l'expérience vécue par d'autres municipalités de la MRC, le conseil municipal avait décidé d'attendre les garanties formelles avant d'entreprendre des travaux.

Cette décision nous a bien servie, car en avril dernier, nous recevions une réponse nous informant que nous n'étions pas admissibles au programme d'aide financière étant donné que la côte à Godin était utilisée de façon saisonnière.

Les travaux estimés à tout près de deux millions de dollars ne peuvent être absorbés en totalité par une municipalité telle que la nôtre. C'est pourquoi, avec l'appui de divers par-

tenaires politiques, le conseil municipal a présenté sans tarder une demande de révision et nous sommes en attente de la décision.

CAMP LE MANOIR

Depuis quelque temps, le conseil municipal a entrepris certaines démarches concernant l'acquisition du Camp le Manoir. Voici une rétrospective des communiqués diffusés par les médias et l'avancement du dossier en date de ce jour.

Actuellement la gestion du site est sous bail entre les Frères du Sacré-Cœur et l'OBNL *Le Camp Le Manoir des Éboulements*, et ce, depuis 2015. Toutefois, en 2018, les Frères du Sacré-Cœur ont manifesté leur intention de se départir du site d'ici 2021.

Malgré l'offre de le vendre pour un dollar, la mise à niveau en infrastructure et en bâtiment serait trop exigeante financièrement pour l'OBNL si elle en était l'unique acquéreur.

C'est pourquoi, en octobre 2019, l'OBNL demandait à la municipalité d'étudier la possibilité de devenir la propriétaire du site tout en étant partenaire et de continuer la gestion des opérations dans une entente gagnant-gagnant pour les deux parties. La municipalité et l'OBNL ont formé

un comité respectif dans le but de rédiger une entente et préparer un plan de financement. Les résultats furent très positifs et à ce jour, 80 % du projet est financé.

La décision d'acquérir le site reste encore à préciser puisqu'il demeure des détails et des vérifications d'ordre juridique même si une lettre d'intention a été remise au *Camp le Manoir des Éboulements*. Les membres du conseil municipal se sont engagés à informer la population et avec l'annonce du gouvernement en date du 4 juillet, il sera possible de tenir une rencontre d'information publique dans les meilleurs délais, tout en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène.

À cet effet, un plan de communication relié à ce projet d'acquisition sera élaboré et diffusé pour être consulté par le biais de nos médias sociaux, notamment sur notre site Internet et notre page Facebook avant de rendre une décision finale.

D'ici là, vous pouvez me joindre par courriel en m'adressant vos commentaires ou vos questions à : maire@leseboulements.com.

Soyez assurés que vous recevrez une réponse de ma part.

Pierre Tremblay, maire

CAMP DE JOUR DU CAMP LE MANOIR

Au début du mois de juin, l'ouverture des camps de jour de toute la province a été momentanément remise en question. Malgré les directives de la santé publique qui rendaient complexe son organisation, pour vos élus, l'ouverture du camp était essentielle pour les enfants et les familles à la suite du long confinement et de toutes les contraintes auxquelles elles ont été soumises.

Depuis plusieurs années, le camp de jour de notre municipalité se tient sur le site du Camp le Manoir grâce à une entente avec l'OBNL *Le Camp le*

Manoir des Éboulements.

Lors de la séance du conseil du 1^{er} juin, une aide financière de 8 500 \$ lui a été accordée dans le but d'aider à défrayer les coûts supplémentaires occasionnés par la diminution du ratio enfants-moniteurs et par les mesures sanitaires de désinfection nécessaires pour toute la durée du camp, soit jusqu'au 28 août.

Aujourd'hui, nous sommes heureux d'apprendre qu'une aide gouvernementale sera accordée aux municipalités qui ont ouvert leur camp de jour.

PISCINE DU CAMP OUVERTE AUX CHARLEVOISIENS !

Le stationnement est situé dans le champ accessible via la route du Port. À pied, suivre les indications pour le sentier menant à la piscine. Ouvert jusqu'au 23 août 2020, sauf le 1^{er} août.

Lundi au jeudi : 15 h 30 À 17 h 30
Samedi et dimanche : 13 h À 16 h
12 ans et plus : 2 \$

Moins de 12 ans accompagné d'un adulte : gratuit

Carte de saison disponible au bureau municipal : 25 \$

RÉTROSPECTIVE COVID-19

Le 13 mars dernier, nos vies basculaient lorsque la Ministre de la Santé et des Services sociaux annonçait l'état d'urgence sanitaire.

Dès lors, le plan municipal de sécurité civile était mis en œuvre pour gérer cette situation particulière et inattendue que peu d'entre nous pensions vivre un jour : une pandémie.

Devant ce fait, nous avons estimé qu'il était d'une grande importance de conserver un étroit contact avec nos citoyennes et citoyens et avons publié quotidiennement jusqu'au 14 mai, des « *COMMUNIQUÉ COVID-19* » sur nos réseaux sociaux ou par la poste.

Nous profitons de cette occasion pour souligner le travail exceptionnel de Danièle Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité qui a prêté sa plume et ce, jour après jour afin de rédiger ces nombreuses informations.

D'autre part, des membres du conseil et des bénévoles ont contacté sans délai des personnes vivant seules ou à mobilité réduite, pour s'assurer de leur confort afin de répondre à leurs besoins si nécessaire.

Par la suite s'en est suivie l'interdiction des rassemblements publics, ce qui a provoqué plusieurs changements dans nos façons de fonctionner. Afin de permettre aux municipalités de siéger, celles-ci ont été autorisées à le faire à huis clos et les membres du conseil à prendre part, délibérer et voter par tout moyen de communication. Nous avons alors mis en place les séances par vidéoconférence ainsi que leur enregistrement avec publication, dès le lendemain, sur notre site Internet.

Cette interdiction nous a également contraints à changer les méthodes habituelles de consultations publiques et ce, tant pour les dérogations mineures que pour les règle-

ments et les procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter lorsque nécessaire pour l'adoption de certains règlements. Afin que tout cela soit possible en bonne et due forme, plusieurs formations web et heures de travail par semaine y ont été consacrées.

En date du 23 mars, le premier ministre François Legault annonçait la fermeture de tous les commerces et entreprises. Seuls ceux jugés essentiels pouvaient demeurer ouverts. Malgré le fait qu'une municipalité soit un service essentiel, tous les services qui y sont offerts ne le sont pas automatiquement. À la suite de l'exercice visant à déterminer quels étaient les services touchés par ces nouvelles mesures, nous avons instauré le télétravail.

Ainsi, à compter du 30 mars, la municipalité fermait ses portes à la population et les employés dédiés à l'urbanisme (chargé de projet et responsable de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment) débutaient le télétravail, et la secrétaire administrative et réceptionniste était mise à pied temporairement.

Toutefois, nous devons maintenir les services de sécurité incendie, de déneigement pendant cette période de l'année et celui de la voirie par la suite. Chaque jour, de nouvelles recommandations en provenance de la Sécurité publique et de la CNESST recommandant les mesures sanitaires à respecter afin de protéger les employés nous étaient transmises. Que ce soit au niveau des travaux publics ou dans les bureaux administratifs ces mesures ont été respectées.

De plus, toutes les semaines, au cours des mois d'avril et de mai, le maire, les membres du conseil municipal ainsi que votre directrice générale se sont réunis par voie de vidéoconfé-

rence afin d'effectuer un suivi sur l'état de situation et les dossiers en cours.

RÉPERCUSSION FINANCIÈRE

Inévitablement, cette pandémie aura également des incidences sur les finances municipales, mais nous n'en connaissons pas encore l'ampleur. Cependant, à la suite des échanges entre la Fédération québécoise des municipalités et les instances gouvernementales, le gouvernement Legault nous assure que les conséquences financières ne seront pas totalement à la charge des municipalités. Ce principe accepté, il en reste à connaître les modalités.

Les dépenses supplémentaires engendrées par cette situation, que ce soit pour l'acquisition d'équipement ou de matériel ou d'autres facteurs, tels que l'effet de l'annulation des intérêts sur les paiements de taxes et la diminution des droits de mutation, entre autres, feront l'objet d'une évaluation. Un bilan de tous ces coûts devra être déposé afin d'obtenir une compensation.

SOUHAIT

Lentement, la vie reprend son cours. Le 29 juin, la municipalité a rouvert ses portes, et depuis le 6 juillet, tous les employés sont de retour au bureau municipal, en alternance avec le télétravail ou à temps complet. De plus, les prochaines séances du conseil et assemblées de consultations pourront être publiques.

Nous vous souhaitons de passer un bel été, entouré de personnes qui ont à cœur leur sécurité et celle des autres, considérant que la COVID-19 est toujours présente malgré le déconfinement. Nous avons tous une obligation individuelle de respecter les directives et les recommandations de la Santé publique afin d'éviter une deuxième vague et de protéger les personnes particulièrement vulnérables.

Linda Gauthier, directrice générale

INFORMATIONS

QUATRE DIMANCHES CULTURELS GRATUITS AU PAYS DES GOÉLETTES

Cet été, le Musée maritime de Charlevoix bonifie le programme d'accès gratuit aux musées du ministère de la Culture du Québec par une programmation culturelle variée tous les premiers dimanches du mois.

DIMANCHES CULTURELS

Ouvert sur le fleuve avec ses goélettes, son chantier, ses expos et son parc, le Musée est un lieu de mémoire, de culture et de beauté qui cherche à divertir et à émouvoir.

- **5 juillet** : Invitation spéciale aux artistes qui souhaitent venir peindre ou dessiner sur le site.
- **2 août** : Micro-performances d'un chansonnier tout l'après-midi.
- **6 septembre** : Sax et jazz à bord du Musée.
- **4 octobre** : Concours de photos et couleurs automnales.

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS
2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0

Téléphone : 418 489-2988

Messagerie :
municipalite@leseboulements.com

MEMBRES DU CONSEIL

MAIRE : Pierre Tremblay
Conseillères : Sylvie Bolduc
Diane Tremblay
Conseillers : Jimmy Perron
Emmanuel Deschênes
Mario Desmeules
Johnny Gauthier



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB!
www.leseboulements.com et
Notre page Facebook : municipalité
des Éboulements

RALLYE ENTRE FLEUVE ET CRATÈRE

De plus, le Musée s'associe au Comité touristique Les Éboulements / Saint-Irénée pour proposer trois itinéraires thématiques de rallye à la découverte des attraits de la route du Fleuve les 5 juillet, 2 août et 6 septembre.

Cette activité gratuite conduira les participants sur l'une des plus belles routes panoramiques à la découverte du patrimoine culturel, architectural et maritime du secteur.

Les participants, en utilisant l'itinéraire à leur propre rythme entre les communautés des Éboulements, de Saint-Joseph-de-la-Rive et de Saint-Irénée, feront une dizaine d'arrêts. À chacun d'eux, ils devront répondre à une question via un questionnaire numérique.

Pour les détails :

Page Facebook : Les Éboulements/
Saint Irénée

SENTIERS PÉDESTRES

Les sentiers pédestres de la municipalité sont fréquentés par un grand nombre de personnes. Des affiches indiquant les consignes de sécurité en temps de pandémie ont été placées à l'entrée des sentiers de la Forêt-Marine/La Seigneurie, le Paysan et le Louis-Charles-Audet.

En ce qui concerne la Promenade des Maraîchers, il est important de vous rappeler qu'en raison des travaux de réfection du pont de la rivière du Seigneur au pied de l'ancienne grande Côte, le parcours n'est pas accessible à cet endroit. Vous devrez envisager de la faire en deux sections.

Habituellement un corridor piétonnier est installé sur la rue de l'Église, celle-ci faisant partie de la Promenade des Capitaines. Cette année, il n'a pas été installé afin de pouvoir respecter la distanciation physique du deux mètres entre les personnes. De plus, celle-ci ne sera pas à sens unique comme par les années passées.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :
LUNDI, 3 août
MARDI, 8 septembre
LUNDI, 5 octobre

HEURES D'OUVERTURE : le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 12 h 15 le vendredi. Fermé en après-midi.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE : LINDA GAUTHIER
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE : DANIÈLE TREMBLAY
CHARGÉ DE PROJET ET URBANISME : MATHIEU BILODEAU
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE : VALÉRIE TREMBLAY
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET CHEF POMPIER : GRÉGOIRE BOUCHARD
CHEF D'ÉQUIPE : PATRICK BOUCHARD
INSPECTEUR EN BÂTIMENT : JUSTIN GINGRAS
L'inspecteur est présent le mardi et mercredi de 8 h 30 à 16 h 30
SERVICE D'URGENCE : 9-1-1
SERVICE D'INCENDIE (PERMIS DE BRÛLAGE) : 418 635-1215

La prochaine édition de l'Écho des Éboulements paraîtra le 8 septembre.
Pour informations, veuillez communiquer avec Danièle Tremblay, responsable, à : dtremblay@leseboulements.com

Bon été à toutes et à tous !